

# **RAPPORT 2021 – ARTICLE 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT**

# Table des matières

1-	Informations relatives à la démarche générale de l'entité .....	3
2-	Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité.....	6
3-	Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité .....	7
4-	Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre .....	9
5-	Informations relatives à la Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles.....	11
6-	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris .....	12
7-	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .....	12
8-	Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.....	16
9-	Démarche d'amélioration et mesures correctives.....	18

## 1- Informations relatives à la démarche générale de l'entité

Créée en 2006 et détenue par des entrepreneurs, Hugau Gestion est une société de gestion à l'esprit et au capital indépendant. Sa stratégie de gestion lui est à ce titre spécifique et particulière tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire qui régit aujourd'hui l'activité de gestion en France.

La société entretient une relation de proximité avec ses clients pour valoriser au mieux leur performance de gestion. L'objectif est de créer une relation de confiance mutuelle qui dans la durée profite aux deux parties. Elle accorde depuis toujours une importance fondamentale à la gouvernance, et investit principalement dans des titres de dette ou de capital de grands groupes européens cotés qui ont signé une charte de bonne gouvernance. Le processus d'analyse des sociétés intègre donc des critères extra-financiers qui visent à sélectionner des entreprises dont les critères dits « ESG » : « E » : comme Environnement, « S » comme Social et « G » comme Gouvernance traduisent la recherche d'un objectif de croissance durable offrant une garantie supplémentaire de performance ainsi qu'une contribution visant à favoriser une meilleure transition écologique.

Après une analyse crédit des titres, une étude purement financière réalisée par les analystes, les critères extra-financiers sont intégrés de manière systématique au processus d'analyse fondamentale et de sélection de valeurs pour examiner le comportement des entreprises comme suit :

- Les critères environnementaux :

Conscient que les critères environnementaux impactent directement ou indirectement les profils de risque des entreprises, leur représentation et leur performance financière, Hugau Gestion attache une importance particulière, au respect de ces objectifs, dans la sélection des entreprises. Ils s'apprécient en tenant compte du type d'activité. Elle s'assure par ailleurs que les dispositifs du contrôle des risques environnementaux et des capacités de réparation en cas de besoin soient effectifs. (Charte sécurité environnement, protocole de reporting environnemental, etc...).

- Les critères sociétaux :

Ils permettent d'appréhender la politique de l'entreprise en se référant à l'impact direct ou indirect de son activité vis-à-vis de certaines valeurs considérées comme devant être universelles : droits humains, normes internationales du travail etc...

- Les critères de gouvernance :

Ces derniers constituent la base du processus d'investissement durable et portent sur la structure et la gestion de l'entreprise (rôle des actionnaires, équité hommes / femmes, rémunération des dirigeants, corruption...). Une bonne gouvernance garantit la pérennité de l'entreprise.

Ce processus d'analyse ESG est appliqué à toutes les classes d'actifs et aux sociétés détenues en portefeuille par Hugau Gestion, permettant d'identifier les opportunités d'investissements mais aussi les risques potentiels.

### **Reporting extra-financiers :**

Véritable audit à 360°, les scores extra-financiers rendent compte de la capacité d'un émetteur à intégrer les facteurs pertinents de durabilité attachés à son secteur d'activité. Ils révèlent sur chacun d'eux un niveau de performance, renseignant sur le degré de maîtrise des risques qui en découlent. Dans ce sens, Hugau Gestion recourt en priorité à la base de données Moody's ESG Solutions pour accéder à l'ensemble des analyses des émetteurs afin de bénéficier du maximum d'informations disponibles sur la prise en compte des critères ESG par les entreprises qu'elle choisit pour ses portefeuilles gérés. La base Moody's ESG Solutions s'appuie sur les normes internationales (ONU, OCDE, PNUE, etc) et a une bonne couverture des principaux indices en capitalisation au niveau mondial et des enjeux spécifiques à chaque secteur.

L'analyse de la performance ESG est fondée sur plus de 300 critères d'évaluation. Chaque émetteur est noté sur 6 domaines principaux (droits humains, engagement sociétal, gouvernance d'entreprise, comportements sur le marché, ressources humaines et environnement) composés de 38 caractères analysés sous 3 angles : Environnement, Social et Gouvernance donnant lieu à un score pour chacun des angles cités et un score global. Les critères ESG sont pondérés de manière identique pour chaque émetteur analysé en fonction de son poids dans le portefeuille. Un indicateur de performance est alors produit pour les critères ESG tout comme pour la transition énergétique sur une échelle de notation de 100 selon la plateforme. Le score de la transition énergétique nous renseigne sur l'approche stratégique adoptée par les émetteurs pour réduire leurs émissions dans la durée et adapter leur modèle économique vers une économie bas carbone.

Les notations ESG et Transition Énergétique se basent sur une échelle conventionnelle hiérarchisée avec 4 niveaux de performance. La note allant de 0 à 30 considère que la performance est la moins bonne, dite non tangible. S'en suit la note de 30 à 50 décrivant une assurance de maîtrise des risques faible à modérée dite amorcée. Un engagement probant ou robuste donne lieu à un score de 50 à 60. Et enfin, la meilleure note est obtenue à partir de 60/100 dite avancée, s'inscrit dans une initiative de promotion des objectifs de responsabilité sociale.

Les scores et ratings de chaque émetteur sont mis à jour de manière régulière selon la disponibilité des données, les alertes concernant les activités controversées et les informations émises par les sociétés. Un rapport entreprise est alors édité sur la base de données.

### **Communication :**

Nous suivons l'évolution des critères ESG et climat pour chaque valeur en portefeuille de manière permanente en nous assurant que les notations globales soient en amélioration continue. Un bilan Empreinte Carbone et Transition Énergétique est réalisé mensuellement. Ce bilan est disponible sur le site internet et sur demande auprès de la société. Notre démarche de

communication est essentielle dans la relation de confiance instaurée avec nos clients, les résultats et scores de nos fonds sont disponibles dans les reporting ESG Climat, présentations commerciales ou encore la stratégie d'investissement que nous publions régulièrement.

### Liste des fonds :

NOM DU FONDS	CLASSIFICATION	APPROCHE
Hugau Moneterme	Monétaire	Best In Universe
Hugau Obli 1-3	Obligataire court terme	Best In Universe
Hugau Obli 3-5	Obligataire moyen terme	Best In Universe
Hugau Rendement Responsable	Actions zone Euro	Best In Universe / Exclusion
Hugau Actions Monde	Actions internationales	Best In Universe / Exclusion
Hugau Patrimoine	Diversifié	Best In Universe

Hugau Gestion a développé en outre une expertise particulière dans la gestion d'un fonds dédié Hugau 12 Mois. Sa nature juridique ne permet pas de diffusion d'informations à l'exception de ses porteurs de parts.

Le règlement européen SFDR (UE) 2019/2088, dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, impose aux acteurs des marchés financiers et sociétés de gestion des règles en matière de transparence sur l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des impacts négatifs dans leurs processus d'investissement.

100% de nos encours prennent en compte les critères ESG et sont classés article 8 selon la réglementation SFDR.

Depuis le lancement du fonds club Hugau Rendement Responsable, Hugau Gestion a toujours reconnu l'importance d'une approche responsable et a donc choisi de soutenir plus activement la transition vers une économie durable en classant la totalité de ses fonds en article 8 du règlement SFDR.

Le fonds Hugau Rendement Responsable est considéré comme faisant la promotion des critères ESG au sens de la position recommandation AMF 2020/v3 et précise des métriques dans son prospectus.

Grâce au groupe de travail TCFD qui a divulgué les risques et les opportunités liés au climat, nous sommes en mesure d'identifier les impacts financiers ; les risques et les opportunités qui seront détaillés dans le chapitre 8.



## 2- Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

A ce jour, les personnes impliquées dans l'analyse des critères extra-financiers sont :

- L'ensemble de l'équipe de gestion obligations et actions qui comprend 2 analystes et 3 gérants
- L'ensemble de l'équipe ESG composée d'une chargée d'études ESG, un responsable de la conformité (DGD/RCCI) et un responsable des risques
- L'équipe de recherche est composée elle, de 2 économistes

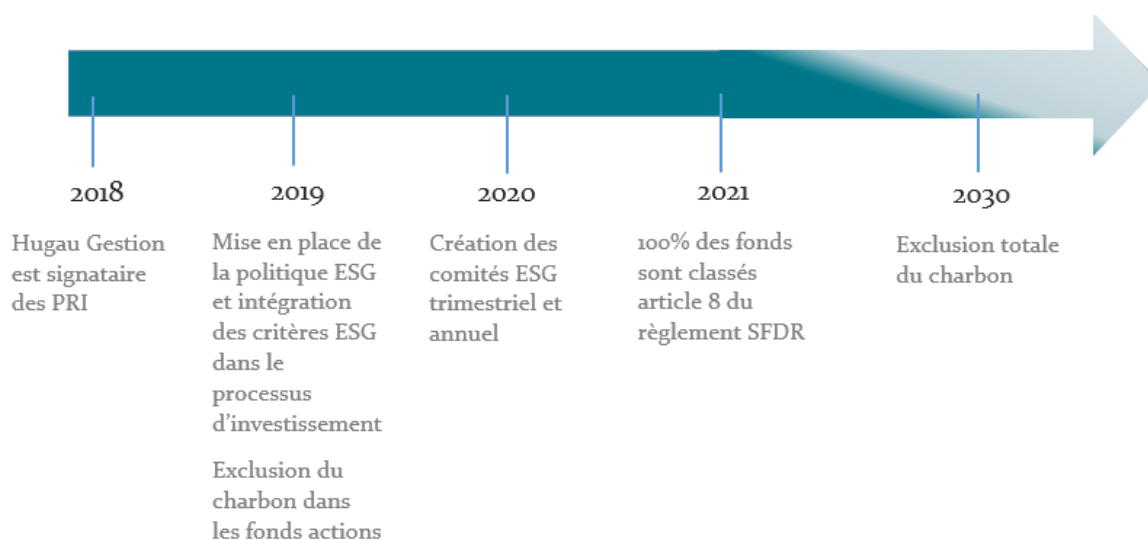
L'ensemble de ces personnes participent au comité ESG trimestriel, sous le contrôle de la Direction de la société, qui a été mis en place pour s'assurer de la bonne prise en compte des objectifs en matière d'investissement responsable dans la gestion des portefeuilles. Par extension, il permet à l'équipe de gestion d'adapter les décisions en fonction des résultats obtenus. Ce comité est tenu chaque trimestre. Hugau Gestion évalue ainsi l'exposition des entreprises aux risques et opportunités dans chacun des domaines définis et objectifs définis dans la présente procédure. Un comité ESG annuel en sus a été mis en place en 2021 afin d'avoir une cartographie globale de l'impact des engagements responsables et d'évaluer l'évolution de la tendance générale des fonds sur une année calendaire.

Ces moyens humains renforcés par l'utilisation d'un prestataire externe d'analyse extra-financière Moody's ESG Solutions (anciennement Vigéo Eiris), permettent à Hugau Gestion

d'appréhender tout le spectre ESG lors du processus d'investissement en pre trade comme en post trade et de réaliser les reportings ESG et Climat.

Hugau Gestion a mis également en place des actions en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entreprise, notamment à travers des formations dispensées par l'AFG relatives à la finance durable, ou encore des conférences organisées par les PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) afin de rendre compte des dernières actualités concernant l'intégration des axes ESG et de la durabilité.

Signataire des PRI depuis le 15 juin 2018, elle s'engage à respecter les 6 principes pour l'investissement responsable des Nations Unis et les appliquer dans la gestion de ses portefeuilles. En 2020, Hugau Gestion affiche la meilleure note, A+, en Listed Equity et la note A, en « Stratégie et Gouvernance », « Fixed Income – Corporate Financial », et « Fixed Income – Corporate NonFinancial » au « 2020 PRI Assessment ». Les résultats de l'assessment des PRI de l'année 2021 sont prévus en septembre 2022.



Hugau Gestion entend développer certains de ses produits financiers en produits labellisés ISR dans un futur proche afin d'offrir une gamme de produits adaptés aux besoins de ses clients et favoriser une méthodologie robuste d'investissement responsable qui rejoint le cadre SFDR.

### 3- Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

Pour atteindre la neutralité carbone et se conformer aux objectifs de développement durable, une prise en compte des critères extra-financiers mesurés et suivis est nécessaire. Le rôle d'un comité ESG dans la supervision de la performance extra-financière est dans ce cas

indispensable en représentant un bon indicateur de stratégie d'investissement pour tenir compte des considérations ESG et durabilité.

Hugau Gestion a créé son équipe ESG en 2019 composée de 7 membres permanents. (cf. point n°2). Elle a pour mission de définir la politique ESG, accompagner la réflexion de l'équipe de gestion, faire un suivi des portefeuilles et formuler des recommandations en se basant sur les différentes approches utilisées afin d'anticiper les risques et opportunités.

Methodologie et intégration des critères ESG:

L'ensemble des OPC sélectionnent les émetteurs en portefeuille en réalisant en premier lieu une analyse crédit de l'émetteur d'un point de vue purement financier et réglementaire afin que le titre sélectionné respecte les contraintes d'investissements du fonds. L'équipe de gestion réalise ensuite une analyse ESG de l'émetteur à partir des éléments contenus dans la base de données extra-financière ou d'éléments externes disponibles publiquement sur la société comme son rapport annuel qui comprend une partie IR.

Cette analyse vise à identifier les moyens mis en œuvre par l'entreprise et leurs évolutions sur les axes environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, y compris la politique développée en matière de transition énergétique et environnementale. A l'issue de cette analyse extra financière de l'émetteur, une note ESG lui est attribuée en se basant sur notre base de données externe. La sélection de titres et d'émetteurs repose sur une méthode d'évaluation globale dite « Best in Universe » sans contraintes de secteurs mais qui visent à sélectionner les entreprises les plus vertueuses dans leur domaine d'activité. **L'objectif de ces OPC est de conserver à minima une note ESG de 50/100 selon l'analyse trimestrielle faite à l'occasion des Comités ESG grâce à notre base de données externe Moody's ESG Solutions.**

Politique de rémunération

Dans le prolongement des engagements et initiatives d'Hugau Gestion en matière d'investissement responsable, et conformément à la réglementation SFDR en vigueur, sont inclus dans la politique de rémunération des informations sur la manière dont cette politique est compatible avec l'intégration des « risques en matière de durabilité ». Par conséquent, la Direction Générale et le Comité de rémunération de la société prennent en considération le respect des risques en matière de durabilité qui sont intégrés dans les processus d'investissement pour la détermination de l'enveloppe et des attributions des rémunérations variables allouées à tout le personnel en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

La politique ESG est revue une fois par an minimum et est placée sous le contrôle de la direction de la société.

Notre entreprise s'articule autour des axes d'engagements suivants :



Politique ESG	•Janvier 2022, disponible sur le site
Politique de vote	•Janvier 2021, disponible sur le site
Politique de rémunération	•Mars 2021, disponible sur le site

## 4- Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

### 4.1 Périmètre

En accord avec sa démarche d'investissement responsable, Hugau Gestion attache une importance particulière à informer et sensibiliser les parties prenantes impliquées dans la gestion pour faire évoluer leurs pratiques. Les engagements et les moyens mis en œuvre avec les parties prenantes reposent sur 2 axes :

1. Etablir un dialogue constructif avec les émetteurs afin de les orienter sur les meilleures pratiques en termes de responsabilité environnementale et sociale, par le biais de mails ou courriers adressés aux dirigeants des entreprises dans lesquelles Hugau Gestion est investie. Cette démarche vise à présenter notre politique ESG et à dresser un questionnaire avec les thématiques de cette dernière dans le but de leur permettre de mesurer l'impact de la mise en œuvre de cette politique sur les résultats.
2. La communication des intentions de votes aux assemblées générales visant à favoriser un comportement responsable au regard des objectifs ESG des entreprises détenues. Hugau Gestion vote à toutes les assemblées générales des sociétés françaises détenues en portefeuilles à l'aide de votes par correspondance. Par ailleurs, Hugau Gestion tient à disposition de tout porteur de parts d'OPC qui en fait la demande l'information relative à l'exercice des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur. Cette information publiée dans la politique de vote en 2021 est par ailleurs communiquée aux administrateurs de la SICAV Hugau Patrimoine.

### 4.2 Présentation de la politique de vote

Le principe général de notre politique de vote est la participation systématique aux décisions soumises aux actionnaires pour les sociétés françaises détenues en portefeuille à condition

que le poids minimal de l'entreprise dans l'actif du fonds soit supérieur ou égale à 2%. La société ne donne pas de pouvoir en blanc aux Présidents de Conseil d'Administration. Pour les sociétés étrangères, l'exercice du droit de vote est fonction de la réception des formulaires de vote.

#### **4.3 Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment, inclure la part des entreprises avant laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques ou suivi de stratégie**

Par ailleurs, Hugau Gestion utilise la plateforme collaborative des UNPRI (United Nations Principle for Responsible Investment) pour engager un dialogue avec l'ensemble des parties signataires des PRI qui peut prendre la forme d'une consultation ou d'un commentaire. Cette plateforme permet de suivre les évolutions des points ESG abordés par différentes parties signataires y compris les sociétés.

#### **4.4 Bilan de la politique de vote relatif aux votes en AG de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.**

En 2021, le climat a fait son apparition dans les assemblées générales des grands groupes cotés français. EDF, AXA y ont présenté un point d'étape sur leur politique climatique. Mieux Atos, Vinci « Say on climate » et surtout Total Energie ont soumis au vote des actionnaires leur plan de transition énergétique. Il s'agit de la 14<sup>ème</sup> résolution chez Total dont l'AGE du 28 mai 2021 modifie la dénomination sociale de l'entreprise en Total Energie SE (résolution 15 et article 2 des statuts). Dans l'ensemble, les grandes entreprises françaises dans leur document d'enregistrement universel annuel déposé à l'AMF détaillent toutes dans leur chapitre « Responsabilité sociale environnementale et sociétale via leur déclaration de performance extra financières (DPEF) leur politique en la matière : par exemple description des actions spécifiques chez Michelin comme un prototype d'usine décarbonée ou chez Pernod Ricard l'empreinte eau des vignobles ainsi que les moyens financiers et humains qui leur sont affectés. Chez certaines entreprises comme chez Arcelor Mittal un nouvel administrateur indépendant est nommé pour une durée de 3 ans en charge de ESG, Madame Clarissa Lins (Résolutions 11). Par ailleurs, chez LVMH ou chez Schneider Electric, la rémunération variable du dirigeant est fonction en partie de critère ESG.

En 2021, le nombre d'assemblées générales entrant dans le périmètre couvert par la politique de vote est de 25 contre 19 en 2020 pour un volume d'actions cotées en portefeuille de 17 millions € (35 millions d'euros en 2020) dont 4 millions d'actions d'entreprises françaises. Hugau Gestion a ainsi voté pour 100% des sociétés dans lesquelles elle dispose matériellement d'un droit de vote exercable, c'est-à-dire les sociétés françaises. A l'inverse, le ratio entre le nombre de sociétés dans lesquelles les droits de vote ont été exercés par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles Hugau Gestion dispose de droits de vote (y compris sociétés européennes et internationales pour qui la société de gestion ne vote pas faute de recevoir les bulletins de vote) est beaucoup plus bas s'établissant à 23,5%.

#### **4.5 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.**

Hugau Gestion adopte des approches différentes et rigoureuses qui favorisent les meilleures pratiques ESG et les entreprises les mieux notées, telles que :

- Une approche normative pour tous les fonds au regard des exigences minimales définies par les normes internationales comme par exemple l'exclusion des secteurs relatifs aux armes controversées en référence aux traités des Nations-Unies et aux principes directeurs de l'OCDE en premier lieu;
- Une approche d'exclusion absolue traduite par une politique sectorielle du charbon qui tend à exclure tous les émetteurs produisant du charbon, en accord avec les objectifs du développement durable, ainsi qu'une exclusion de certains secteurs controversés comme celui du tabac et de l'alcool ;
- Une approche de screening négatif en excluant le dernier quintile des entreprises les moins bien notées de l'univers d'investissement, ou plus communément appelée, Best In Universe.

Toutefois, en complément des différentes méthodes citées ci-dessus, nous appliquons une stratégie de Positive Screening qui consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité.

En pratique, l'allocation des actifs est adaptée en fonction des résultats obtenus suite à l'analyse extra-financière du portefeuille et nous permet de sélectionner les entreprises les mieux notées selon les critères extra-financiers fournis par Vigéo, indépendamment de leur secteur d'activité dans le but de :

- avoir une allocation de portefeuille durable et conforme aux exigences ESG ;
- nous positionner sur le marché avec un meilleur score que celui de l'univers ;
- réduire le risque par rapport aux secteurs d'activité les plus polluants et ne garder que les plus vertueux tout en attachant une importance à la diversification de ces derniers.
- 

## **5- Informations relatives à la Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles**

Entrée en vigueur au 1er janvier 2023

## 6- Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

D'après le rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publié le 28 février 2022, les changements climatiques d'origine humaine ont des effets négatifs généralisés et engendrent des pertes et dommages pour la nature et les populations. L'augmentation des événements météorologiques extrêmes entraîne des effets irréversibles sur les systèmes naturels et humains, poussés au-delà de leur capacité d'adaptation. Les actions visant à limiter le réchauffement planétaire à près de 1,5° C réduiraient considérablement les pertes et les dommages par rapport à des niveaux de réchauffement plus élevés. Un réchauffement plus important entraînerait une augmentation de multiples dangers climatiques et présenterait de multiples risques pour les écosystèmes et les humains. Les choix et actions mis en œuvre au cours de la prochaine décennie détermineront les trajectoires à moyen et long terme et permettront un développement résilient aux changements climatiques.

A ce jour, Hugau Gestion n'est pas en mesure de fournir un objectif quantitatif sur l'alignement vers la neutralité carbone, cependant, il met tout en œuvre afin de privilégier les investissements dans les sociétés favorables à la transition bas carbone via une réduction substantielle du recours aux énergies fossiles, ou mettant en place des politiques de transition énergétique susceptibles de réduire de façon conséquente les émissions GES en synergie avec les objectifs du développement durable.

Néanmoins, Hugau Gestion a mis en œuvre une politique sectorielle spécifique au charbon stipulant une réduction de 15% sur le moyen terme et une sortie totale en 2030. Cet engagement se base sur les objectifs de développement durable des Nations Unies et de l'Accord de Paris de 2015. Cette politique est étendue aux fonds actions qui sont dépourvus de charbon en excluant les émetteurs qui en produisent.

En 2021, les FCP Hugau Rendement Responsable et Hugau Actions Monde ne sont pas exposés aux secteurs polluants comme celui du charbon ou encore la production du tabac. Après une alerte émise en début d'année concernant une implication indirecte au charbon, Hugau Gestion a décidé de ne plus retenir les titres concernés.

## 7- Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Sources de données :

- 1) Prestataires externes et fournisseurs de données :

La biodiversité fait partie des notations ESG, transition énergétique et empreinte carbone des émetteurs en portefeuille. L'évaluation de ces émetteurs porte notamment sur la gestion responsable de l'eau, la gestion des déchets et du risque de pollution, l'élimination de produits nocifs, la prévention des impacts négatifs de l'énergie et des émissions atmosphériques, et les politiques écoresponsables mises en place pour préserver la biodiversité.

Ces données sont fournies par un fournisseur externe d'analyse extra-financière, Moody's ESG Solutions. Hugau Gestion recourt entre autres à la méthodologie des controverses utilisée par le même fournisseur.

Cette méthodologie se fonde sur des analyses quantitatives basées sur la collecte des données et agrégées des différents organismes (Vigéo Eiris et Four Twenty Seven) spécialistes dans l'environnement et le climat, qui ont pour but de renforcer la capacité de Moody's à quantifier le risque climatique.

**Vigéo Eiris**, filiale de Moody's, est un fournisseur mondial de solutions environnementales, sociales et de gouvernance au service des communautés d'investisseurs et d'émetteurs. Il a pour objectif de doter les acteurs du marché des informations ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dont ils ont besoin pour gérer les risques et mieux gérer leur impact social et environnemental.

**Four Twenty Seven**, filiale de Moody's également est spécialiste du risque climatique. Il étudie l'impact potentiel des catastrophes telles que les fortes pluies, les ouragans, les fortes chaleurs et la montée des eaux sur plus de 2.000 sociétés et 196 pays différents. Aux Etats-Unis, le cabinet d'analyse récolte ainsi des données sur plus de 760 villes et plus de 3.000 départements.

L'évaluation des risques de controverses examine un univers de plus de 4800 entreprises pour leur implication dans les questions environnementales, sociales et les controverses sur la gouvernance (ESG). Toutes les controverses sont systématiquement évaluées en fonction de leur :

- **Gravité** : sur une échelle en quatre points allant de « mineure », « significative », « élevée », « critique ».
- **Fréquence** : sur une échelle en quatre points allant de « isolé », « occasionnel », « fréquent », « persistant ».
- Par ailleurs, la **réactivité** d'une entreprise est évaluée sur une échelle à quatre niveaux : « non communicant », « réactif », « correctif », « proactif ».

Les controverses sont classées dans une taxonomie ESG contenant 38 thèmes individuels. Outre les thèmes sociaux et de gouvernance, les thèmes environnementaux comprennent : biodiversité, émissions atmosphériques, déchets et pollution locale.

Nous retrouvons dans le tableau ci-dessous, un exemple des objectifs de l'entreprise SAFRAN :

<p><b>Stratégie environnementale et écoconception</b></p>	<p>L'entreprise rapporte que 55 % de ses sites ont une certification environnementale de son système de gestion.</p>
---	--

	L'entreprise s'est formellement engagée en faveur de la protection de l'environnement en sa Politique Santé, Sécurité et Environnement, et a défini des objectifs concernant les émissions liées à l'énergie et les impacts environnementaux de l'utilisation des produits. En outre, l'entreprise est signataire du Global Compact et communique à ce sujet - Performance environnementale mesurée par rapport aux objectifs : L'entreprise mesure sa performance en matière d'émissions liées à l'énergie et d'impacts environnementaux de l'utilisation de produits contre des cibles spécifiques.
<b>Prévention de la pollution</b>	L'entreprise s'engage à prévenir et à réduire les risques de pollution qui pourraient être causés par ses activités. 96 sites sur 129 sont conformes au niveau 2 du référentiel interne de la pollution des sols qui font l'objet d'une étude environnementale.
<b>Energie</b>	La consommation d'énergie a diminué de 6% sur les 3 dernières années
<b>Emissions atmosphériques</b>	La société signale que son objectif est la réduction de 30% des émissions de scope 1 et 2 qui couvrent également les émissions de gaz à effet de serre non liées à la consommation d'énergie ; des données quantitatives COV (composés organiques volatils) ne sont pas divulguées.
<b>Déchets</b>	La société s'engage à réduire ses déchets dangereux afin de réduire l'impact sur les ressources naturelles et l'environnement ; et a mis en place des mesures pour recycler les déchets (33% en moins sur les 3 dernières années).
<b>Utilisation et élimination des produits</b>	L'entreprise émet des objectifs quantifiés : réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , réduction des émissions NO <sub>x</sub> et réduction des émissions sonores, prolonger la durée de vie des produits et les recycler, réduire l'utilisation des matières premières.

Les évaluations des entreprises sont mises à jour à travers les registres de ces dernières, les rapports individuels et les actualités, et sont utilisées pour la gestion des risques du portefeuille.

2) Données mises à disposition par les sociétés : document d'enregistrement universel / bilan annuel / bilan climat

Les bilans annuels ou documents d'enregistrement universels constituent des bases de données chiffrées et accessibles permettant de suivre les évolutions des différents points ESG abordés par la société ainsi que leurs objectifs à moyen long terme. Grâce à ces données, nous sommes en mesure d'évaluer l'exposition de nos portefeuilles aux différents risques potentiels impactant nos investissements, ou dans un scénario plus optimiste, étudier d'éventuelles performances futures issues des stratégies ambitieuses en faveur de l'environnement.

Prenant toujours l'exemple de SAFRAN dans le cadre du respect de la biodiversité, la société a mis en place un plan pour évaluer et réduire l'impact environnemental des activités et des produits du Groupe. Pour ce faire, Safran retient quelques axes de progrès significatifs pour ses activités dans le cadre de la lutte contre le changement climatique:

- Le déploiement de l'écoconception
- La gestion responsable des substances chimiques

- La limitation des nuisances sonores
- La réduction de l'utilisation des ressources naturelles
- Le recyclage et la revalorisation des produits
- Traitements des déchets
- Gestion de l'eau
- La biodiversité (études d'impact)
- Maitrise des risques industriels

Source : SAFRAN- document enregistrent universel 2021, page 295/296

### 3) Politique de vote :

L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des actionnaires représente un acte essentiel de la gestion d'un investissement en actions, tant sur le plan financier qu'extra financier. Le droit de vote concerne les titres actions détenus dans les OPCVM et FIA gérés par Hugau Gestion à savoir le FCP Hugau Rendement Responsable, la SICAV Hugau Patrimoine et le FCP Hugau Actions Monde.

De plus chez Hugau Gestion, chaque analyse réalisée par société intègre depuis 2019 le score ESG (gouvernance, social, environnement) de l'entreprise sélectionnée. Ce score calculé par la société Moody's ESG Solutions et est accompagné d'un commentaire qualitatif réalisé par Hugau Gestion sur le secteur et l'émetteur.

Par conséquent, ces principes s'inscrivent dans une démarche responsable intégrant les enjeux financiers et extra-financiers des sociétés investies et visent également à faire participer nos clients à l'amélioration de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons ainsi qu'à la qualité et à la transparence de l'information financière diffusée. Hugau Gestion entend exercer ses droits de vote en se référant à une politique promouvant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux notamment. Les résolutions constituent un levier important permettant d'accéder aux données et objectifs liés au climat et la biodiversité des entreprises et à la volonté de ces dernières à faire évoluer leurs pratiques sur ces questions.

### 4) Objectifs Hugau Gestion:

L'enjeu pour les années à venir est de collecter les données pertinentes puis de les exploiter au mieux pour une meilleure stratégie en matière de données ESG et plus particulièrement en biodiversité.

En ce sens, Hugau Gestion met tout en œuvre afin de créer une green-box permettant de traiter les données collectées en interne en utilisant des leviers offerts par les nouvelles technologies et en adoptant une approche plus quantitative afin de pallier les déficits en terme de données fournies par les providers, de réduire la dépendance vis-à-vis de ceux-ci et surtout de mieux garantir la transparence et la sincérité des informations communiquées.



## 8- Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

La mesure des risques d'investissement vient en complément des moyens ESG et approches mis en place pour enrichir la vision traditionnelle de l'investissement responsable et de l'analyse extra-financière telle que nous l'avons connue il y a quelques années. Hugau Gestion a fait évoluer son processus d'analyse des émetteurs afin de mieux appréhender les risques à long terme susceptibles d'affecter la performance des portefeuilles.

En 2020, Hugau Gestion a décidé de renforcer sa stratégie d'investissement et d'élargir son spectre d'intégration ESG afin de mieux identifier les risques et opportunités. L'intégration des facteurs de risque ESG constitue donc une étape fondamentale. De ce fait, 100% de ses fonds intègrent les critères ESG. Les notations de ces fonds surperforment largement leur univers de référence.

En 2021, le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Tous les OPC d'Hugau Gestion relèvent désormais de l'article 8 SFDR.

### a) Processus d'identification, d'évaluation et priorisation des risques :

Le processus d'identification et d'évaluation s'appuie notamment sur : une analyse extra-financière, une méthodologie de notation ESG, une politique d'exclusion et des contrôles ESG mis en place à travers un suivi de portefeuilles mensuel et un comité ESG trimestriel. Les équipes de gestion et d'analyse financière ainsi que la Direction Générale s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des opportunités et Risques en matière de Durabilité spécifiques à des secteurs d'activité et des valeurs. Les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur les propres travaux d'analyse financière de la société de gestion mais également sur la recherche et l'analyse extra-financière du prestataire de données Moody's ESG Solutions. En mettant en œuvre des politiques d'exclusion vis-à-vis des émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées sur certaines stratégies, la société de gestion vise à atténuer les risques.

### b) Description des principaux risques

Les principaux risques liés au climat sont les risques physiques, les risques de transition et les risques de controverses dont notamment les risques liés au changement climatique et à la



biodiversité. Ces risques sont plus communément appelés risques négatifs en matière de durabilité. Ils sont liés entre autres :

- Aux événements résultant du changement climatique (risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (risques de transition) ou aux risques juridiques et de réputation qui pourraient entraîner des pertes imprévues et affecter les investissements et la situation financière du fonds ;
- Aux événements sociaux (droits de l'homme, cohésion sociale, capital humain, droits civils);
- Aux événements provoquant des lacunes dans la gouvernance.

c) La fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

L'intégration des critères ESG se fait de manière systématique pendant la sélection des titres à travers une analyse crédit dans un premier temps, et une analyse extra-financière par la suite. Toutes ces phases d'évaluation des valeurs sélectionnées sont soumises à notre politique interne et conformes aux standards prédéfinis par notre entreprise.

Le suivi des portefeuilles se fait, lui, sur une base mensuelle suivie par un comité ESG trimestriel où tout l'ensemble des équipes dédiées à l'ESG est réuni pour s'assurer de la bonne prise en comptes des pratiques et de respecter les objectifs de notre engagement responsable.

L'identification des risques fait partie du processus d'évaluation des portefeuilles à l'issue des analyses des titres.

d) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques

**En accord avec sa politique ESG, Hugau Gestion retient comme indicateurs l'intensité carbone, exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> émises par millions de chiffre d'affaires investis, et le score de la transition énergétique.** Ce dernier est représentatif des efforts réalisés par l'entreprise vers une transition bas carbone. Les différents indicateurs cités rendent compte de l'impact direct de la valeur sur l'environnement et le climat.

Hugau Gestion recourt également à l'exclusion de certaines valeurs (en dépit des approches d'exclusion évoquées page 9) qui ne correspondent pas à ses exigences et à ses convictions en matière d'investissement responsable (notamment les secteurs de l'alcool et du tabac).

Mais c'est le cas également des valeurs BASF et Ipsen pour le FCP Hugau Rendement Responsable ou encore des valeurs Lockheed Martin, Boeing, Pernod-Ricard qui se sont vues retirer du portefeuille d'Hugau Actions Monde.

e) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques

L'impact des risques financiers tend à être considérablement réduit ou atténué à la suite d'une analyse extra-financière. L'évaluation des risques est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, dépassées ou parfois même inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, aucune assurance ne peut être donnée que les risques financiers seront totalement supprimés.

A ce jour, Hugau Gestion se fonde sur les données extra-financières fournies par les providers ou les sociétés émettrices. Les données ne sont malheureusement pas suffisantes pour fournir des metrics et en évaluer l'impact financier sur les valorisations des portefeuilles, ceci supposerait des modèles sophistiqués de calculs.

Mais L'équipe dédiée à la gestion des risques est en passe de développer un modèle quantitatif capable d'estimer les impacts et risques de durabilité concernant certains émetteurs ou plusieurs d'entre eux.

## 9- Démarche d'amélioration et mesures correctives

Entrée en vigueur au 1er janvier 2023